



Société de transport
de Sherbrooke

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE SHERBROOKE

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE

**TENUE AU CENTRE ADMINISTRATIF
DE LA SOCIÉTÉ**

LE 7 JUILLET 2016

À 13 H 7

PROCÈS-VERBAL 16-07

Sont présents :

M. Bruno Vachon	Président
Mme Danielle Berthold	Vice-présidente
Mme Christine Couture	Administratrice
Mme Ariadne C. Echevers	Administratrice
Mme Chantal L'Espérance	Administratrice
M. Robert Y. Pouliot	Administrateur
M. David W. Price	Administrateur

Était aussi présente :

Mme Huguette Dallaire	Directrice générale et secrétaire
-----------------------	-----------------------------------

1. **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE -**

Le président déclare l'assemblée ouverte.

2. **ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET DU CERTIFICAT DE SIGNIFICATION -**

RÉSOLUTION 069-16

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que l'avis de convocation et le certificat de signification soient et sont approuvés.

- ADOPTÉ -

3. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR -**

RÉSOLUTION 070-16

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que l'ordre du jour soit et est approuvé.

- ADOPTÉ -

PÉRIODE DE QUESTIONS DES PERSONNES PRÉSENTES

Aucune personne présente.

4. **AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION 068-14 - PLAN D'EFFECTIF RÉVISÉ DE LA STS -**

RÉSOLUTION 071-16

ATTENDU QU'en vertu de l'article 69 de la *Loi sur les Sociétés de transport en commun* (L.R.Q. c. S-30.01), la STS doit faire approuver par résolution son plan d'effectif;

ATTENDU QUE suite à la révision de la structure organisationnelle de 2014, des modifications ont été apportées au plan d'effectif et approuvées par la résolution 068-14;

ATTENDU QUE suite au départ à la retraite de deux (2) directeurs et sur recommandation du comité ressources humaines et du directeur général, il y a lieu de revoir la structure organisationnelle et le manuel intitulé « *Classification et description sommaires des tâches des professionnels et des directeurs (mise à jour du 27 juin 2016)* »;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que le conseil approuve l'amendement à la résolution 068-14 par les modifications déposées relativement à l'organigramme 2016 et au manuel intitulé « *Classification et description sommaires des tâches des professionnels et des directeurs (mise à jour du 27 juin 2016)* » et que les passages d'échelons prévus au Manuel soient et sont maintenus au 1^{er} janvier.

Que ces documents soient et sont dûment déposés et conservés aux archives sous le no A14-11.

- ADOPTÉ -

5. **MODIFICATION DES CRITÈRES D'ÉVALUATION POUR L'APPEL D'OFFRES STS-16-07 «SERVICES PROFESSIONNELS EN ACTUARIAT-CONSEIL DANS LE CADRE DE L'APPLICATION DE LA LOI 15 ET LA NÉGOCIATION DE LA RESTRUCTURATION DU RÉGIME DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉTERMINÉES DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE SHERBROOKE» -**

RÉSOLUTION 072-16

ATTENDU QUE la Société de transport de Sherbrooke (STS) souhaite procéder à un appel d'offres pour des services professionnels pour fournir tout service-conseil ou tout service actuariel dans le cadre de l'application de la Loi favorisant la santé financière des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal et la négociation de la restructuration du régime de retraite à prestations déterminées de la Société de transport de Sherbrooke;

ATTENDU QUE les critères d'évaluation des offres et l'échelle d'évaluation qualitative des critères doivent permettre au comité d'évaluation de retenir la proposition représentant la meilleure capacité à réaliser le mandat;

ATTENDU QUE la politique d'achat de biens et services de la STS, à l'annexe I (A) aux articles 3B et 5, prévoit les critères de pondération préétablis et qu'il y a lieu, afin de s'assurer d'obtenir la meilleure offre, d'utiliser des critères différents;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

De retenir, pour l'appel d'offres STS-16-07 intitulé «Services professionnels en actuariat-conseil dans le cadre de l'application de la Loi 15 et la négociation de la restructuration du régime de retraite à prestations déterminées de la Société de transport de Sherbrooke», les critères d'évaluation suivants :

Expérience du fournisseur Évaluation de l'expérience du fournisseur dans le domaine des services professionnels en actuariat-conseil.	20 points
Compétence et expérience du chargé de projet Évaluation de la pertinence de l'expérience du chargé de projet ainsi que le niveau de contribution qu'il apportera à la réalisation du mandat.	25 points
Composition, expérience et pertinence de l'équipe affectée au projet Évaluation de la pertinence de la contribution et de l'expérience de l'équipe proposée en soutien au chargé de projet.	20 points
Compréhension du mandat Ce critère permet d'évaluer la compréhension du mandat à réaliser et la qualité de l'approche proposée.	20 points
Disponibilité du chargé de projet et de l'équipe affectée au projet Ce critère permet d'évaluer la disponibilité du chargé de projet et de l'équipe affectée au projet en fonction des autres mandats qu'ils auraient à réaliser.	15 points
TOTAL	100 points

De modifier l'échelle d'évaluation qualitative des critères de l'appel d'offres STS-16-07 par la suivante :

Note obtenue	Évaluation	Description de l'évaluation
91 % à 100 %	« excellent »	Qui dépasse substantiellement, sur tous les aspects, le niveau de qualité recherché
81 % à 90 %	« plus que satisfaisant »	Qui dépasse, pour plusieurs éléments, le niveau de qualité recherché
70 % à 80 %	« satisfaisant »	Qui répond en tout point au niveau de qualité recherché
41 % à 69 %	« insatisfaisant »	Qui n'atteint pas, sur quelques éléments importants, le niveau de qualité recherché
21 % à 40 %	« médiocre »	Qui n'atteint pas, sur plusieurs aspects, le niveau de qualité recherché
0 % à 20 %	« nul »	Rien dans l'offre ne permet d'évaluer le critère

Que le comité de sélection chargé de l'évaluation des soumissions soit et est composé d'un secrétaire de comité nommé par la Société de transport de Sherbrooke et composé par au moins trois personnes parmi celles désignées par la politique d'achat de biens et services.

Que l'objet de la présente résolution soit et est inclus à l'appel d'offres STS-16-07 et conservé aux archives sous le no A16- 20.

- ADOPTÉ -

6. **COLLOQUE DE L'ASSOCIATION DU TRANSPORT URBAIN
DU QUÉBEC (ATUQ) –12 ET 13 OCTOBRE 2016 -**

RÉSOLUTION 073-16

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que les membres désignés par le conseil d'administration soient et sont autorisés à participer au Colloque de l'Association du transport urbain du Québec (ATUQ) et que la Société de transport de Sherbrooke assume les frais inhérents à leur participation.

- ADOPTÉ -

7. **CONVENTION – LIGNE DE TAXIBUS #21 (SECTEUR CHUS-
FLEURIMONT-LEMIRE) -**

RÉSOLUTION 074-16

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que ce conseil autorise le président et la directrice générale à signer, pour et au nom de la STS, la convention intervenue avec Mme Lucie Labrie, prenant effet le 22 août 2016 et d'une durée de 64 mois.

Que l'entente soit et est conservée aux archives sous le no A16-21.

- ADOPTÉ -

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE -

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la présente assemblée soit levée à 13 h 20.

Sherbrooke (Québec), le 7 juillet 2016

Le président,

Bruno Vachon

La secrétaire,

Huguette Dallaire